



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 AVRIL 2026

Délibération n° 260409-02

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Aldric MATHIEU, Mathilde POPINEAU, Célié CHANEAC

Secrétaire de séance : Célié CHANEAC

Excusés ayant donné pouvoir : Yann DAVIN à Sylvain DULOUTRE ;

Absents : Pierre HILY-BLANT ;

▲ 02. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Mme la Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Elle précise que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal, soit **24 personnes**.

Mme la Maire indique que les personnes proposées doivent remplir les conditions prévues par les textes en vigueur, notamment :

- être âgées de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La maire étant membre de droit de la CCID, elle ne doit pas figurer parmi les personnes proposées.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter la liste des contribuables appelée à être transmise à la direction départementale des finances publiques de l'Isère, en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Arrête** la liste de **24 personnes** appelée à être proposée à la direction départementale des finances publiques de l'Isère pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **Précise** que cette liste est établie conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts ;
- **Charge** Mme la Maire de transmettre à la direction départementale des finances publiques de l'Isère le tableau annexe complété ainsi qu'une copie de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

La Maire, Annie PRAT



Commune de

Par délibération n°..... en date du 09/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.**

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	PESLE	Jean Luc	10/01/1954	1360 route de palaquit	TF
2	M.	MATHIEU	Aldric	07/03/1987	31 chemin de la tailla	TF
3	M.	DAVIN	Yann	24/08/1980	367 route de bonnetiere	TF
4	MME	CHANEAC	Célie	09/01/1992	1360 route de palaquit	TF
5	M.	HILY-BLANT	Pierre	27/12/1975	407 route de Guilletière	TF
6	MME	POPINEAU	Mathilde	13/11/1988	1360 route de palaquit	TF
7	M.	CHAVAT	Gérard	17/03/1957	401 route de la Guille	TF
8	M.	CLUGNET	Jean-François	19/03/1961	44 chemin des lupins	TF
9	M.	COUSIN	François	30/11/1949	413 Route de Gervais	TF
10	M.	DELAMETTE	Michel	02/02/1956	363 Route de Guilletière	TF
11	M.	GUINET	Gilbert	12/02/1951	597 Route de Guilletière	TF

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 038-213804727-20260409-260409_02-DE



	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
12	M.	LAUROZ	Pierre	24/07/1947	600 Route du CROZ	TF	
13	M.	LECROART	Emmanuel	03/07/1960	503 Chemin du Chateau	TF	
14	MME	AUROUZE	Marie-Hélène	08/02/1956	1492 Route de Palaquit	TF	
15	MME	MOULIN	Gaid	30/06/1981	207 Route de Bonnetière	TF / CFE	
16	MME	SCALISI	Claire	01/05/1989	541 Route de Guilletière	TF / CFE	
17	MME	SPADA	Hélène	15/01/1973	304 Route de Bonnetière	TF / CFE	
18	MME	VULLIARD	Valérie	17/12/1965	149 Route de Gervais	TF / CFE	
19		erreur sur la case colonne 6					
20	M.	CROIX	Philippe	03/07/1966	131 Chemin des Croix	CFE	
21	MME	BAYON	Alice	17/11/1983	129 Route des Guillets	TF / CFE	
22	MME	REYMOND	Anne	12/02/1965	41 chemin des lupins	TF	
23	MME	BRUNET	Clothilde	16/06/1956	416 Route de Guilletière	TF	
24	MME	MOURSKI	Yasmina Nathalie	31/08/1963	513 Route de la Guille	TF	
25	MME	MOREAU	Séverine	07/12/1974	196 Route de Gervais	TF	
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	MULARD	Cyrille	contact@sarcenas.com	04 76 27 65 20
	DURANTON	Chantal	finances@sarcenas.com	04 76 27 65 20